
Programme de Formation

AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux encadrant

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

La formation est principalement destinée aux encadrants qui sont responsables de la supervision des travaux à proximité des réseaux. Cela inclut :

- Les conducteurs de travaux et les chargés d'études qui jouent un rôle clé dans la planification et l'exécution des projets.
- Le personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, qui doit être informé des réglementations pour garantir la conformité des projets.
- Les chefs d'équipe et chefs de chantier, qui doivent assurer la sécurité de leurs équipes sur le terrain.
- Le personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux, qui doit être formé aux meilleures pratiques en matière de sécurité.

Cette formation est donc essentielle pour toute personne impliquée dans des travaux à proximité de réseaux, afin de garantir la sécurité et la conformité réglementaire.



Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont clairement définis. En premier lieu, les stagiaires apprendront à appliquer la réglementation DT-DICT, ce qui est essentiel pour garantir la sécurité sur les chantiers. Ensuite, ils seront amenés à analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT, ce qui leur permettra de mieux comprendre les enjeux et les implications de cette réglementation. Enfin, l'un des objectifs majeurs est de préparer et réussir l'examen AIPR concepteur, garantissant ainsi que les participants possèdent les compétences nécessaires pour intervenir en toute sécurité à proximité des réseaux.

De plus, cette formation vise à renforcer la capacité des stagiaires à gérer des situations complexes lors des travaux, en leur fournissant les outils nécessaires pour respecter les obligations réglementaires. Cela inclut des études de cas pratiques, des simulations d'examen et des échanges d'expériences entre participants.



Description

Cette formation a pour objectif de préparer les participants à l'examen QCM encadrant. Les stagiaires seront formés pour acquérir les compétences nécessaires à la compréhension et à l'application de la réglementation DT-DICT ainsi que l'analyse des contenus réglementaires liés à cette réforme. À l'issue de la formation, ils seront également en mesure de réussir l'examen AIPR concepteur.

Le contenu pédagogique de la formation est riche et varié. Il comprend une partie théorique et pratique,



où les participants aborderont notamment les points suivants :

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, ainsi que les responsabilités et obligations des encadrants avant et pendant les travaux.
- Les réglementations DT – DICT, incluant des points de repères importants.
- Les spécificités de la réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) et les évaluations associées.
- Des définitions et un glossaire des termes essentiels.
- Les différents acteurs impliqués dans la réforme DT – DICT.
- Les types de réseaux concernés par la réglementation DT – DICT et les cas de dispense.
- Le fonctionnement du système, y compris le processus de DT suivi d'une DICT et les DTDICT conjointes, incluant des évaluations.
- Les pratiques d'exécution des travaux, comprenant le marquage-piquetage et les évaluations qui en découlent.
- Les cas particuliers des travaux urgents (ATU) et les évaluations associées.
- La reconnaissance sur le terrain et la gestion de situations en cas de dommage ou d'arrêt de chantier.

La formation se déroulera sur une durée d'une journée, soit 7 heures, avec des horaires précisés dans les convocations. Les participants auront l'opportunité de passer l'examen sur un ordinateur, un PC portable ou une tablette connectée à Internet, en utilisant le lien fourni par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEDDE).



Prérequis

Les pré-requis pour suivre cette formation sont les suivants :

- Les participants doivent être aptés à leur poste de travail, ce qui implique une bonne condition physique et mentale pour participer aux activités de formation.
- Ils doivent savoir lire, parler et comprendre le français, afin de suivre le contenu de la formation et de participer aux échanges.
- La présentation d'une carte d'identité est obligatoire au moment de l'examen pour garantir l'identité des candidats.

Ces pré-requis assurent que tous les participants ont le niveau nécessaire pour bénéficier pleinement de la formation et passer l'examen avec succès.



Modalités pédagogiques

La formation utilise une méthode participative, ce qui implique un fort engagement des stagiaires dans leur apprentissage. Les modalités pédagogiques comprennent :

- Des exercices pratiques qui permettent de mettre en application les connaissances théoriques acquises.
- Des apports théoriques pour enrichir la compréhension des réglementations et des procédures.
- Des discussions de groupe pour favoriser l'échange d'idées et d'expériences entre les participants.
- Des évaluations continues pour mesurer les progrès des stagiaires tout au long de la formation.

Cette approche favorise une progression efficace et adaptée aux besoins de chaque participant, garantissant ainsi un apprentissage optimal des compétences visées.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation des connaissances acquises durant la formation se feront de manière continue et seront basées sur des questions issues de la plateforme nationale d'examen du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM).

Les participants devront passer un examen final, qui consistera en un QCM de 40 questions. Pour obtenir l'attestation de compétence, il est nécessaire d'atteindre une note minimale de 48 sur 80.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Des mesures spécifiques sont mises en place pour accueillir les personnes en situation de handicap. Les participants peuvent contacter le référent handicap, **Sébastien PELOUX**, pour toute demande d'adaptation nécessaire. Il est essentiel que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions possibles.

Les modalités et supports de formation sont adaptés, et les intervenants sont sensibilisés aux besoins des personnes en situation de handicap pour garantir une expérience d'apprentissage inclusive.